

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Procès-verbal - Séance du 18 octobre 2018

Sous la Présidence de Monsieur Justin VOGEL

Membres présents : 39 membres

Mesdames ROHFRITSCH Anne-Marie, SCHALLER Véronique, FIACRE Gabrielle, BRUMPTER Nadine, JACOB Chantal, LETZ Lucienne, BAUER Liliane, MERKLING Monique, BOEHLER Denise, LEMMEL Marie-Claude, STIRNEMANN-BLÜCHER Christine, PEREZ Madeleine.

Messieurs LASTHAUS Jean-Claude, BURGER Joseph, BOHR Freddy, BURGER Gaston, ZILLIOX Raymond, VIERLING Martin, HERRMANN Marc, STAHL Denis, HABER Alain, SCHMITT Alfred, RUCH Jean-Jacques, GROSSKOST Alain, GINSZ Luc, BURGER Etienne, GANGLOFF Jean-Charles, HUBER Luc, JACOB André, TOUSSAINT Jean-Luc, HEPP René, STERN Michel, LAMBERT Jean-Charles, HOENEN Claude, EHRHART Mathieu, NONNENMACHER Jean-Jacques, ESSLINGER Bernard.

Mme MARQUES Virginie a donné procuration à M. VOGEL Justin pour voter en son nom.

Membres absents excusés : 2 membres

Madame HOFMANN Marylène, Monsieur NORTH Alain.

1. Adoption du compte-rendu de la séance du 20 septembre 2018

Après en avoir délibéré, le Conseil de communauté approuve à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 20 septembre 2018.

2. Travaux d'extension de la Maison des Services du Kochersberg : marchés de travaux

Monsieur le Président informe les membres du conseil communautaire des résultats de la consultation relative aux marchés de travaux en vue de l'extension de la Maison des Services du Kochersberg.

Jean-Claude LASTHAUS, Président de la Commission d'appel d'offres, précise les modalités qui ont permis d'aboutir aux propositions d'attribution suivantes :

	N° et intitulé du lot	Entreprise retenue	Montant en € ht
01	TERRASSEMENTS / AMENAGEMENTS EXTERIEURS	DIEBOLT TP	71 290,00 €
02	GROS- ŒUVRE	MG CONSTRUCTION	448 647,00 €
03	ETANCHEITE / ZINGUERIE	SOPREMA ENTREPRISES	80 000,00 €
04	MENUISERIES EXTERIEURES ALUMINIUM / OCCULTATIONS	LAUGEL ET RENOARD	271 250,00 €
05	BARDAGE METALLIQUE	SOPREMA ENTREPRISES	120 000,00 €

N° et intitulé du lot		Entreprise retenue	Montant en € ht
06	SERRURERIE / METALLERIE	MULLER ROST	45 682,09 €
07	CLOISONS / DOUBLAGES / PLAFONDS	GASHI	68 163,20 €
08	MENUISERIES INTERIEURES BOIS / AGENCEMENT	MENUISERIE HUNSINGER	102 088,00 €
09	SOLS SOUPLES LINOLEUM	STRASOL	30 443,40 €
10	PARQUETS	SINGER PARQUETS	28 019,55 €
11	CARRELAGES – FAIENCES	CARRELAGE DECK	7 359,00 €
12	PEINTURES INTERIEURES	MAYART	42 817,50 €
13	NETTOYAGES DE MISE EN SERVICE	PRODUNET	3 857,00 €
14	ASCENSEUR	AMS ASCENSEUR	24 020,00 €
15	ELECTRICITE / COURANTS FORTS ET FAIBLES	K3E	183 987,55 €
16	CHAUFFAGE / RAFFRAICHISSEMENT / VENTILATION	PAUL HERRBACH	190 120,00 €
17	INSTALLATIONS SANITAIRES	PAUL HERRBACH	24 274,19 €
18	ASSAINISSEMENT	DIEBOLT TP	23 761,00 €
19	ECHAFAUDAGES	FREGONESE ET FILS	10 264,00 €
TOTAL			1 776 043,48 €

Sur la base de l'avis de la Commission d'appel d'offres réunie le 16 octobre 2018, le Conseil de communauté **approuve** à l'unanimité la conclusion de ces marchés de travaux et **autorise** Monsieur le Président **à signer** tous les documents s'y rapportant.

3. Espace sportif l'Union Kochersberg-Ackerland : avenant à la mission de maîtrise d'œuvre permettant de solder l'opération

Monsieur le Président explique qu'il y a lieu de fixer la rémunération définitive complémentaire de la maîtrise d'œuvre ayant conçu l'espace sportif l'Union Kochersberg-Ackerland par la signature d'un troisième et dernier avenant. Pour rappel, le premier avenant de 26 643,08 € ht a eu pour objet d'entériner le montant de rémunération après validation de la phase APD tandis que le deuxième avenant a eu pour objet de renforcer l'équipe de maîtrise d'œuvre via une mission cuisiniste pour un montant de 6 000,00 € ht à la demande de la maîtrise d'ouvrage.

Après différents retours entre la maîtrise d'œuvre et le mandataire de maîtrise d'ouvrage, un dernier avenant a été soumis à la commission d'appel d'offres le 16 octobre 2018 pour un montant de 17 669,37 € ht ainsi répartis :

- 4 669,37 € ht au titre des prestations supplémentaires demandées par la communauté de communes
- 13 000,00 € ht d'indemnité complémentaire au prix global et forfaitaire compte tenu de la reprise des études EXE du dallage de l'ensemble de l'équipement lié à la nature du sol.

Vu l'avis favorable de la commission d'appel d'offres, le Conseil communautaire **autorise** à l'unanimité la signature de cet avenant par Monsieur le Président.

4. Politique de désherbage des collections du Réseau Ko'libris

Monsieur le Président propose que la délibération N° D-2013-1306-10 portant sur la politique de désherbage des collections du Réseau Ko'libris soit modifiée afin que les documents dés herbés des médiathèques et des bibliothèques puissent également être donnés à des entreprises sociales et solidaires.

Il propose ainsi qu'une convention de don soit signée avec l'entreprise RECYCLIVRES qui revendra les livres et les CD dés herbés et reversera 10% du prix de vente net des livres à une association caritative de la Communauté de Communes du Kochersberg. La signature de cette convention permettra de donner une deuxième vie aux livres et constituera un geste solidaire auprès d'une association caritative.

Après délibération, le Conseil Communautaire **autorise** le Président :

- **à signer** la convention (jointe en annexe),
- **à désigner** annuellement une association qui bénéficiera du reversement des 10% du prix de vente net des livres.

5. Petit patrimoine

Sur proposition de la Commission Petit Patrimoine, et après avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire **décident d'attribuer** les subventions suivantes pour les travaux de réfection et de mise en valeur du Petit Patrimoine :

Commune	Monument concerné	Coût H.T.	Subvention accordée
GOUGENHEIM	Réfection du mobilier saint de l'Eglise Saint-Laurent	19 440,00 €	5 832,00 €
TOTAL			5 832,00 €

6. Taxe de séjour intercommunale

Par délibération du 20 septembre 2018, les membres du Conseil Communautaire avait arrêté une nouvelle grille de tarification de la taxe de séjour intercommunale, avec notamment pour objectif de se conformer aux modifications apportées par l'article 44 de la loi de finances rectificative pour 2017.

Le Président indique qu'une erreur a été commise dans le barème retenu pour la catégorie des « terrains de campings et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, ports de plaisance ».

En effet, pour cette catégorie d'hébergements, les dispositions de l'article L. 2333-30 du CGCT excluent la taxe additionnelle départementale de 10 %. Le seul tarif applicable est de 0,20 € / personne / nuitée.

Compte tenu des explications fournies par le Président, le Conseil Communautaire **fixe** le tarif de la taxe de séjour applicable à la catégorie des « terrains de campings et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, ports de plaisance » **à 0,20 € / personne / nuitée.**

Le Président **est autorisé à signer** tous documents relatifs à cette affaire.

7. Transformation d'un poste d'adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe en poste d'adjoint administratif territorial principal de 1^{ère} classe

Sur proposition de Monsieur le Président et afin de permettre l'avancement de grade de d'un agent des services administratifs, les membres du Conseil Communautaire **décident de transformer** un poste d'adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe ouvert à temps complet en poste d'adjoint administratif territorial principal de 1^{ère} classe à temps complet et ce à compter du 1^{er} décembre 2018.

8. Transformation d'un poste d'adjoint administratif territorial en poste d'adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe

Sur proposition de Monsieur le Président et afin de permettre l'avancement de grade d'un agent des services administratifs, les membres du Conseil Communautaire **décident de transformer** un poste d'adjoint administratif territorial ouvert à temps complet en poste d'adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe à temps complet et ce à compter du 1^{er} décembre 2018.

9. Transformation d'un poste de rédacteur en poste de rédacteur principal de 2^{ème} classe

Sur proposition de Monsieur le Président et afin de permettre l'avancement de grade d'un agent des services administratifs, les membres du Conseil Communautaire **décident de transformer** un poste de rédacteur ouvert à temps complet en poste de rédacteur principal de 2^{ème} classe à temps complet et ce à compter du 1^{er} décembre 2018.

10. Création d'un poste de rédacteur principal de 2^{ème} classe

Sur proposition de Monsieur le Président et afin de permettre la nomination stagiaire d'un agent contractuel, sur liste d'aptitude suite à la réussite du concours de rédacteur principal 2^{ème} classe, les membres du Conseil Communautaire **décident de créer** un poste de rédacteur principal de 2^{ème} classe à temps complet et ce à compter du 1^{er} décembre 2018.

Le Président,
Justin VOGEL